

Bénéficiez d'un suivi médical et d'une aide administrative

L'équipe médico-sociale de la Protection Maternelle et Infantile est à la disposition de chacune d'entre vous gratuitement et en toute confidentialité pour :

Un suivi médical de la grossesse par une sage-femme

- des consultations
- des prescriptions de bilan sanguin et échographie
- des informations sur les séances de préparation à la naissance

Une aide dans les démarches administratives

- informations sur les allocations
- formalités
- accès aux droits sociaux
- utilisation du carnet de maternité

Une orientation si nécessaire vers des spécialistes ou des associations.

7 examens médicaux

sont obligatoires et remboursés par la sécurité sociale dont trois échographies.

VOTRE ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS

N'hésitez pas à contacter les professionnels de la PMI auprès de l'Espace Départemental des Solidarités le plus proche de votre domicile par téléphone ou à leur permanence. En cas de difficultés familiales, psychologiques ou sociales, des visites à domicile sont possibles sur rendez-vous.

